



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des personnels administratifs,  
technique, sociaux et de santé**

**Rectorat  
DPATSS 2**

Affaire suivie par :  
Hakima Ancer  
Tél : 04 72 80 61 44  
Mél : [dpats@ac-lyon.fr](mailto:dpats@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
69007 Lyon

Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles 352-1 à 352-6 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

## **ARRETE**

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, présidente ;
- Monsieur Stéphane Vigo, Ingénieur d'études ;
- Madame Sandrine Cornut, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 9 mai 2023

Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,  
Directrice des ressources humaines

  
Stéphanie De Saint Jean